



INRAE



Guide d'accueil INRAE

Les clés de votre institut

[Juin 2023]

| | | |
|---|---|----|
| ➤ | Présentation générale de l'institut | 4 |
| ➤ | Organisation | 12 |
| ➤ | Travailler à INRAE | 20 |
| ➤ | Vie sociale et collective | 28 |
| ➤ | INRAE, employeur engagé | 30 |
| ➤ | Connaître et faire connaître la recherche | 34 |



Bienvenue à INRAE!

INRAE a désormais 3 ans, après la fusion réussie Inra-Irstea au 1^{er} janvier 2020.

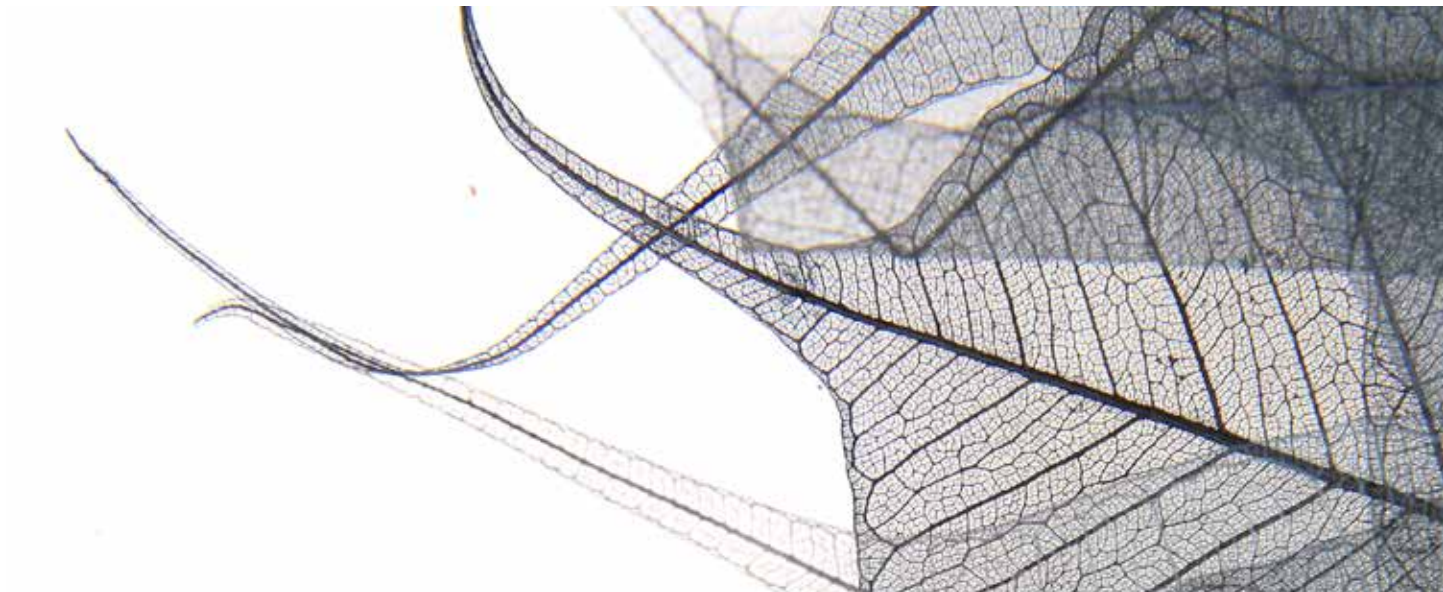
La communauté INRAE, c'est, en 2023, près de 12 000 collaborateurs qui œuvrent quotidiennement pour faire avancer les connaissances dans nos domaines de recherche, mais aussi pour, une grande partie d'entre vous, venir en soutien ou en appui à la science.

Vous trouverez à travers ce guide national la présentation générale d'INRAE, son organisation, sa politique RH et de nombreuses autres informations.

Vous aurez par ailleurs accès à des informations locales nécessaires pour mener à bien vos activités professionnelles dans des guides spécifiques diffusés par vos centres.

Je suis très heureux de vous accueillir dans notre institut.
Je souhaite que vous puissiez vous épanouir pleinement en son sein.
Et que ce bien-être au travail puisse rejaillir sur la réussite globale d'INRAE!

Philippe Mauguin
Président-directeur général



Présentation générale de l'institut



© Adobe Stock

Histoire d'INRAE

Un quart de siècle après la fondation de l'Institut des recherches agronomiques (IRA), la loi du 18 mai 1946 crée l'Inra, un établissement public à caractère administratif. Cette initiative parlementaire, appuyée par le ministre François Tanguy-Prigent (1909-1970), intervient alors que la France, qui sort de la guerre, est aux prises avec des difficultés économiques et politiques dramatiques. Avec un objectif en tête : nourrir la France. En janvier 1955, le ministère de l'Agriculture donne davantage de liberté à l'Inra. Un décret, modifiant la loi du 18 mai 1946, dispose que l'organisation interne de l'Inra relève désormais de la voie réglementaire et non plus de la voie législative. Ceci lui laisse une certaine maîtrise des transformations administratives et scientifiques à venir. S'ensuit plus de 70 ans de recherches et de découvertes dans les domaines de l'agroalimentaire, des biotechnologies, des sciences de l'environnement... Entre-temps, en 1984, l'Inra devient un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

En 1981, le Centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole (CNEEMA) et le Centre technique du génie rural des eaux et forêts (CTGREF) fusionnent pour donner naissance au Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), sous forme d'établissement public à caractère administratif, sous la seule tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1985, le Cemagref devient un établissement public à caractère scientifique et technologique sous la double tutelle des ministères de la Recherche et de l'Agriculture. S'ensuivent 30 ans au service de la recherche environnementale concentrée sur l'eau, les écotechnologies et l'aménagement des territoires. En 2012, le Cemagref évolue et devient Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) afin de faire coïncider son nom avec la réalité de ses recherches.

Étapes importantes de la création d'INRAE

2016

Avril 2016 : rapport d'audit stratégique d'Irstea produit par le CGAAER et l'IGAENR, à la demande des ministères chargés de l'agriculture et de la recherche, dans lequel un scénario de rapprochement Inra-Irstea est envisagé

2017

30 novembre 2017 : remise du rapport sur la coopération scientifique Inra-Irstea et la structuration de la recherche environnementale aux ministères de tutelle

2018

6 février : communication des lettres de mission des présidents de l'Inra et d'Irstea sur la base du rapport du 30 novembre 2017

24 septembre : présentation des deux rapports des comités opérationnels « Organisation scientifique » et « Organisation-Management-Appui » aux personnels de l'Inra et d'Irstea

12 octobre : remise du rapport d'étape aux deux ministres de tutelle

Novembre 2018 : démarrage de la phase de préfiguration - les préfigureurs des différentes directions, centres et départements impactés, reçoivent à partir de mi-novembre une lettre de mission signée des deux présidents

2019

6 mai : communication à tous les agents, après arbitrage des deux tutelles, du choix du nom de notre nouvel institut INRAE

Mai à début juillet : événements collectifs entre équipes Irstea et Inra sur l'ensemble du territoire

12 octobre : parution des décrets au Journal Officiel après validation du Conseil d'État

Décembre 2019 - mi-février 2020 : débat participatif ouvert à tous les agents pour construire ensemble le projet stratégique d'établissement

2020

1^{er} janvier : lancement officiel du nouvel institut INRAE

Décembre 2020 : validation du nouveau plan stratégique « INRAE 2030 - Partageons la science et l'innovation pour un avenir durable »

Grandes missions et orientations

INRAE est le premier organisme mondial de recherche spécialisé sur les 3 domaines scientifiques agriculture, alimentation et environnement. Il doit plus que jamais relever les défis posés par les changements globaux et prendre toute sa part à la gestion des transitions.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle, transition des agricultures, préservation des ressources naturelles, restauration de la biodiversité, anticipation et gestion des risques, approche globale de la santé, renforcement de la territorialisation de l'alimentation... Autant de missions et d'orientations à mettre en œuvre pour transformer durablement l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Fort de la richesse et de la diversité de ses collectifs de recherche, INRAE ambitionne d'être défricheur de nouveaux champs de connaissance et acteur de solutions.

Il s'appuie pour ce faire sur :

- Son dispositif d'infrastructures de recherche et d'unités expérimentales unique en Europe
- Des politiques fortes en science ouverte et participative
- Son ancrage au sein de l'écosystème de recherche et d'enseignement supérieur national, et sa contribution aux politiques de site et aux alliances de recherche
- Son réseau international permettant de collaborer avec les meilleures équipes en Europe et dans le monde
- Des principes, des valeurs éthiques et déontologiques au plus haut des standards
- Une stratégie responsabilité sociétale et environnementale.

Document stratégique INRAE 2030

À l'occasion de la création d'INRAE, l'institut s'est engagé dans la construction collective innovante de son nouveau projet stratégique **INRAE 2030**. Tous les collaborateurs ont été invités fin 2019 à participer à l'élaboration d'un projet ambitieux, réaliste et fédérateur. Il a été enrichi adopté fin 2020 après consultation de différents partenaires et validation des instances.

Le document présente des orientations qui guideront les activités de l'institut pendant les prochaines années. Il s'agit d'un plan à l'horizon 2030, donnant un cap à 10 ans mais s'appuyant sur des actions immédiates (ou déjà engagées) afin de proposer des solutions qui pourront être progressivement mises en place.

Ce document fournit un cadre pour le dispositif interne des unités, départements, directions d'appui et centres, afin que ceux-ci élaborent leurs propres stratégies en cohérence. Il est également une base de discussion pour l'élaboration de collaborations avec des partenaires divers, régionaux, nationaux, européens et internationaux.

Stratégies de site et schémas de centre

Entendu au sens de « site d'enseignement supérieur et de recherche (site ESR) », le site est un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur un périmètre géographique déterminé, que ce soit au travers des regroupements opérés par la loi Fioraso ou de ceux ayant émergé grâce aux projets d'excellence du PIA (IDEX et i-site, instituts de convergence, labex, laboratoires d'innovation territoriale, etc.).

Élaborées sous la responsabilité du président ou de la présidente de centre, les stratégies de site et schémas de centre ont un triple objectif :

- 1• Donner un affichage lisible en externe (mise en avant des objets d'étude) et en interne (cohérence thématique et disciplinaire)
- 2• Constituer un outil d'interaction avec nos partenaires régionaux (scientifiques, professionnels et institutionnels)
- 3• Favoriser une animation scientifique interne.

Elles sont composées de 3 parties distinctes : identifiants thématiques et activités scientifiques du centre ; stratégies de site et de partenariat ; schémas de centre.

Les grands axes de recherche, ou identifiants thématiques d'un centre, résultent de la combinaison des orientations stratégiques d'INRAE, des spécificités des territoires et de la déclinaison scientifique territoriale des schémas stratégiques de département (SSD). Ils sont en nombre limité par centre. **La carte est accessible ici.**

Les S3C constituent la feuille de route des présidents de centre en matière d'activités scientifiques du centre, de politique partenariale académique et territoriale, comme socioéconomique pour le transfert et l'innovation.

INRAE conduit une politique soutenue de coopération avec des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. La portée de son action passe par son implication dans la structuration en régions de grands sites universitaires nationaux et par son engagement dans des projets aux dimensions européennes et internationales.

Former à et par la recherche

Comme tout établissement public de recherche dont la mission première est *d'organiser, d'exécuter et de coordonner*, (...) tous travaux de recherche scientifique et technologique, INRAE concourt aussi, entre autres missions, à la formation « à la recherche et par la recherche ».

D'une part, les chercheurs, ingénieurs et techniciens de l'institut contribuent à de nombreuses formations initiales, principalement au niveau du master ou dans des formations d'ingénieur. Les unités d'INRAE accueillent ainsi un nombre important de stagiaires et encadrent plus de 2 000 doctorants, de nationalité française ou étrangère. D'autre part, plus de 6 000 agents titulaires et contractuels d'INRAE, dont une part significative de doctorants, accèdent chaque année aux dispositifs de formation permanente organisés par l'institut pour développer leurs compétences.

Schémas stratégiques de département (SSD)

Les schémas stratégiques des départements (SSD) structurent les orientations et les activités des unités de recherche dans des champs disciplinaires essentiels pour le nouvel institut : les sciences biologiques, agronomiques et écologiques, les sciences du sol, les sciences économiques et sociales, les sciences mathématiques et du numérique, etc.

Ces SSD identifient les fronts de science et les domaines de recherche prioritaires qui relèvent de ces champs disciplinaires.

Nos partenaires académiques en quelques chiffres

- **Partenaires universitaires :** 45 universités sont partenaires de nos unités de recherche (35 dans nos UMR) ; 81 de nos 124 UMR (soit 65%) ont au moins une tutelle qui est une université
- **Partenaires écoles :** 9 écoles agronomiques et/ou vétérinaires 14 autres écoles tutelles de nos UMR ; 68 de nos 124 UMR (soit 55%) ont au moins une tutelle qui est une école agronomique et/ou vétérinaire.
- **Partenaires recherche :** 10 organismes de recherche nationaux sont tutelles de nos UMR ; 47 de nos 124 UMR (soit 38%) ont au moins une tutelle qui est un organisme national de recherche.

Ces actions sont naturellement conduites dans le cadre de partenariats structurés avec les établissements d'enseignement supérieur au niveau national. INRAE, à travers ses 18 centres de recherche, collabore avec 33 sites universitaires sur l'ensemble du territoire.

Europe et international

La politique européenne d'INRAE se développe autour de 3 objectifs :

- Renforcer la visibilité de l'institut en tant que premier institut européen de recherche en Agriculture, Alimentation et Environnement dans les instances européennes et auprès de ses partenaires.
- S'assurer de la place des thématiques INRAE dans l'espace européen de la recherche.
- Inciter et accompagner les chercheurs à participer aux projets européens afin d'assurer aux équipes des moyens et des financements pour conduire leurs projets.

Cette politique repose, d'une part, sur le développement d'une stratégie d'influence auprès des instances bruxelloises et de partenariats institutionnels dans des initiatives européennes et/ou avec nos homologues européens. Elle s'attache d'autre part à offrir aux chercheurs une information et un appui pour les inciter à participer aux projets européens. À ce titre, une politique spécifique d'appui à la coordination de projets européens a été mise en place et mobilise notamment un réseau de responsables Europe au sein des départements. Les chercheurs visant une coordination bénéficient de l'appui de la filiale INRAE Transfert pour les accompagner dans le montage de leurs propositions.

L'ambition internationale d'INRAE est au service de l'agriculture et de l'alimentation mondiales, de l'environnement et de la bioéconomie, des enjeux qui sont à la fois au cœur de l'agenda de recherche et d'innovation européen, et centraux pour les objectifs de développement durable promus par l'Organisation des Nations unies. Dans un contexte global, marqué par l'internationalisation des enjeux de recherche, les métaprogrammes [voir page 22] sont un vecteur important de valorisation des recherches de l'institut à cette échelle. Les relations internationales d'INRAE s'inscrivent également dans le cadre des alliances nouées avec les organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur français. L'institut déploie notamment ses partenariats internationaux à l'aide d'instruments structurants soutenus financièrement : les laboratoires internationaux associés (LIA), laboratoires sans murs associant des laboratoires étrangers pour mettre en œuvre, dans la durée, des projets d'excellence communs ; les réseaux internationaux de recherche (2RI), réseaux internationaux thématiques ; les joint linkage calls (JLC), projets de mobilité appelés, permettant à des chercheurs de travailler ensemble et développer des collaborations.



Chiffres clés & infos pratiques

© INRAE - B. Nicolas

Chiffres clés*

Personnel

8 092 agents titulaires (ETPT)**

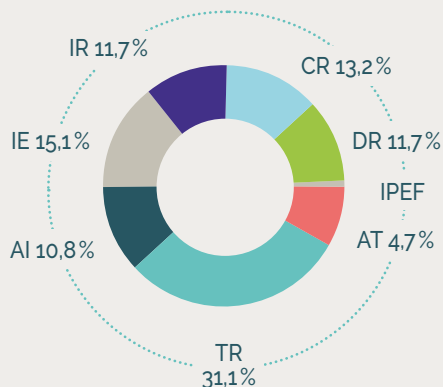


52%



48%

Âge moyen des titulaires : **49 ans**



3 123

Agents contractuels (ETPT) / Âge moyen : **30 ans**

dont 870 doctorants

(25% de nationalité étrangère).

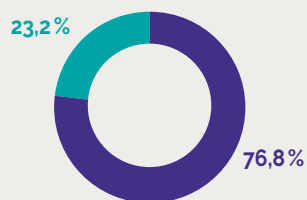
Top 5 des nationalités tous corps confondus :

Italie, Espagne, Liban, Chine, Brésil

Budget

(données 2022 INRAE)

Ressources : **1 096 millions d'euros**



- Subvention pour charge de service public
- Ressources propres

Subvention pour charge de service public.... 841,7 M€

Ressources propres.....254,7 M€

* Données 2022 INRAE

** ETPT : équivalent temps plein travaillé - prend en compte la quotité de temps (temps partiel ou pas) et la période de travail (une année ou moins)

Partenariat et transfert pour l'innovation (données 2021)

Partenariat socioéconomique

Plus de **450** partenaires socioéconomiques

34 M€ de recettes perçues

5 Carnot

Propriété intellectuelle

140 nouvelles déclarations d'invention et de résultats valorisables

30 demandes de brevets déposés

Valorisation

1768 licences sur brevets, savoir-faire, logiciels et certificats d'obtention végétale

Recettes

Contrats de recherche avec les partenaires socioéconomiques **27,7** M€

Licences sur les certificats d'obtention végétale (COV) **3 029** k€

Licences sur brevets et savoir-faire **1966** k€

Création d'entreprises

223 start-up créées dans l'environnement INRAE depuis 1999, dont **179** encore en activité



Structures (INRAE 2022)

18 centres de recherche

14 départements scientifiques

272 unités de recherche, de service et expérimentales

Informations pratiques

Siège INRAE

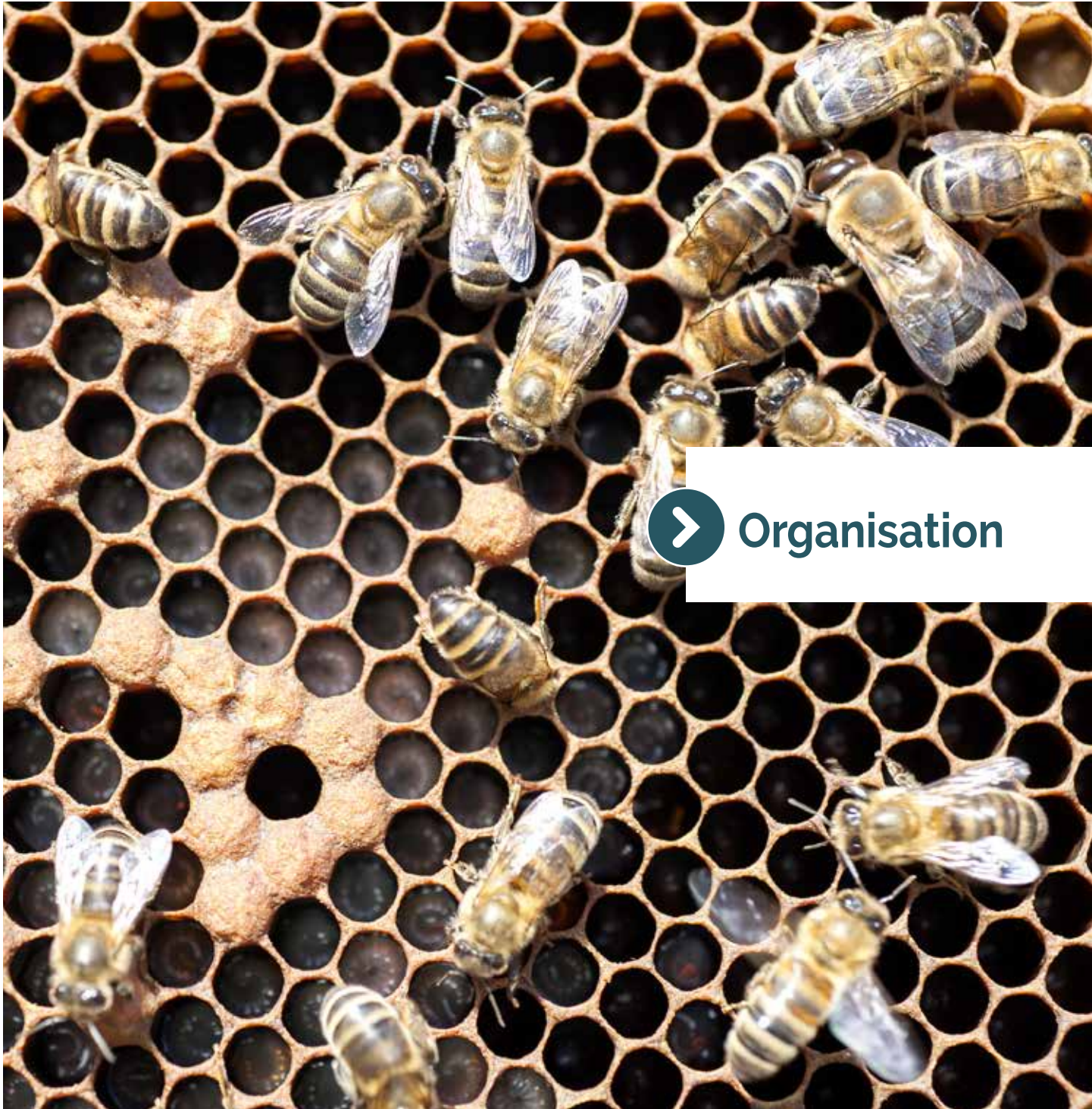
Le «centre-siège» multilocalisé d'INRAE, regroupe environ 500 personnes des directions et délégations de l'établissement, ainsi que des fonctions d'appui locales.

3 implantations :

- 147 rue de l'Université, 75007 Paris
- 1 rue Pierre Gilles de Gennes, 92160 Antony
- 11 rue Jean Nicot, 75007 Paris

Les horaires d'ouverture de l'accueil au 147 rue de l'Université sont les suivants : de 8:30 à 19:00 du lundi au vendredi
Tél: 01 42 75 90 00 / Fax: 01 47 05 99 66

Ouverture de l'accueil au public de l'implantation d'Antony :
08:15 > 12:15 / 13:30 > 18:00 du lundi au vendredi
Tél: +33 (0)1 40 96 61 21

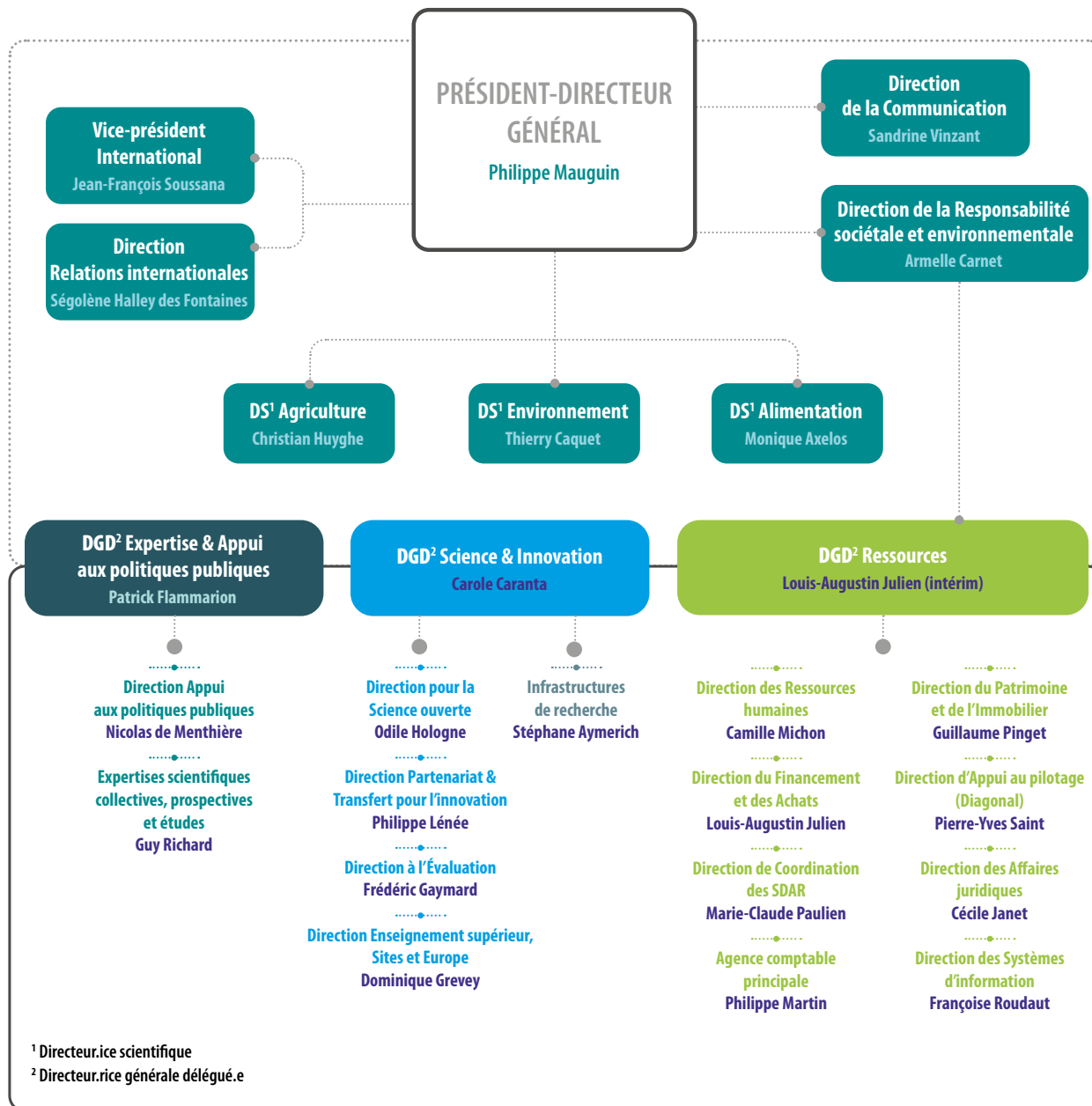


➤ Organisation

© INRAE - C. Maitre



Organigramme Direction générale



Collège de direction

Autour du président-directeur général est constitué un collège de direction, qui réunit notamment les trois directeur.rices scientifiques et les directeur.rices délégués. Il assure la pertinence stratégique, la cohérence et l'efficacité des actions engagées à l'échelle de l'ensemble de l'institut. Il se réunit toutes les semaines.

Directions et délégué.es

Les différentes directions d'appui et de soutien ainsi que les délégué.es aux missions de soutien sont les pilotes fonctionnels des services/réseaux métiers qui sont présents au niveau déconcentré (centres, départements, unités) dans leur domaine de compétence.

> **DAR** > direction d'appui à la recherche

- Direction du Partenariat et du Transfert pour l'innovation (DPTI)
- Direction des Ressources humaines (DRH)
- Direction de la Responsabilité sociétale et environnementale (DRSE)
- Direction du Financement et des Achats (DIFA)
- Direction des Systèmes d'information (DSI)
- Direction du Patrimoine et de l'Immobilier (DPI)
- Direction de la coordination des SDAR (DCSDAR)
- Direction d'Appui au pilotage (DIAGONAL)
- Direction des Affaires juridiques (DAJ)
- Direction de la Communication (DirCom)
- Direction des Relations internationales (DRI)
- Direction pour l'Évaluation (DEV)

- Direction Enseignement supérieur, Sites et Europe (DESSE)
- Direction pour la Science ouverte (DipSO)
- Direction Expertises Prospectives Études (DEPE)
- Direction Appui aux politiques publiques (DAPP)

> **Les délégué.es**

- Délégué aux infrastructures de recherche
- Délégué à la sécurité biologique
- Délégué sciences avec et pour la société
- Déléguée informatique et libertés
- Déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche
- Déléguée à la parité et à la lutte contre les discriminations

Départements de recherche

14 départements scientifiques animent des communautés de recherche pluridisciplinaires. Le département joue un rôle d'interface scientifique privilégiée entre les unités et la direction générale : il alloue les moyens qui lui sont délégués par la direction générale, pour la mise en œuvre du projet scientifique des unités ; il instruit les questions relatives à la gestion des compétences ; il assure la veille et l'animation scientifiques.



ACT > Transformations de l'agriculture, des systèmes socioécologiques et des systèmes alimentaires, du point de vue des acteurs et de leurs actions
Chef de département : Christophe Soulard



AGROECOSYSTEM > Conception et évaluation des agroécosystèmes ; compréhension de leur fonctionnement et de leur évolution à différentes échelles d'organisation
Chef de département : Thomas Nesme



ALIM-H > Relations alimentation, santé, environnement et société ; sécurité nutritionnelle et toxicologique des aliments
Chef de département : Lionel Bretilton



AQUA > Fonctionnement et évolution des écosystèmes aquatiques, du cycle de l'eau et des cycles biogéochimiques
Chef de département : Mohamed Naaim



BAP > Compréhension des grandes fonctions du végétal ; gestion et valorisation de la diversité génétique
Cheffe de département : Isabelle Litrico-Chiarelli



ECODIV > Structure, fonctionnement et évolution des écosystèmes continentaux faiblement anthropisés
Cheffe de département : Catherine Bastien



ECOSOCIO > Fonctionnement et évolutions économiques et sociales de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de l'alimentation et de l'environnement
Chef de département : Pierre Dupraz



GA > Dynamique évolutive et fonctionnement des génomes animaux ; architecture génétique des caractères ; gestion et valorisation de la variabilité génétique
Cheffe de département : Edwige Quillet



MATHNUM > Mathématique, informatique et intelligence artificielle ; sciences et technologies des données et du numérique ; modélisation et systèmes complexes
Chef de département : Hervé Monod



MICA > Fonctionnement, gestion et valorisation des microorganismes et des écosystèmes microbiens (alimentation, santé, biotechnologies)
Cheffe de département : Sylvie Dequin



PHASE > Conception de systèmes d'élevage durables favorisant le bien-être animal ; mécanismes d'élaboration des phénotypes, des comportements et des produits
Cheffe de département : Xavier Fernandez



SA > Santé des animaux d'élevage en lien avec la santé humaine : prévenir, détecter et lutter contre les maladies dues aux agents infectieux et chimiques
Cheffe de département : Muriel Vayssier-Taussat



SPE > Protection et santé des cultures dans le respect de l'environnement, de la plante au paysage
Cheffe de département : Marie-Hélène Ogliastro



TRANSFORM > Processus de transformation de matières organiques en aliments et produits biosourcés ; valorisation des résidus de l'activité humaine
Chef de département : Michael O'Donohue

Pour plus d'information sur l'organisation d'INRAE, lire la **Charte managériale de l'institut** qui précise la position de l'unité, les rôles de l'encadrement à différents niveaux (équipe, unité, centre, département), les circuits d'information et de décision...

Unités

Au 1^{er} janvier 2023, le dispositif de recherche d'INRAE est composé de 272 unités.

Les unités sont les entités de base de l'organisation de l'institut. Chaque agent est ainsi affecté à une unité et placé sous la responsabilité de son directeur ou sa directrice d'unité (DU).

Chaque unité de recherche (propre, mixte ou sous contrat), chaque unité expérimentale et chaque unité de service (propre ou mixte) est affiliée à un département de recherche d'INRAE, ou parfois plusieurs.

Les unités d'appui à la recherche déconcentrées (services déconcentrés d'appui à la recherche, les SDAR) interviennent en appui et en soutien des unités d'un ou de plusieurs centres et font l'objet d'une coordination nationale, déclinée par grands réseaux métiers (RH, finances, partenariat, systèmes d'information, communication, immobilier, prévention, RSE...).

Centres de recherche

18 centres de recherche INRAE sont implantés sur l'ensemble du territoire (y compris outre-mer), avec au total plus de 150 implantations géographiques. Le centre-siège fait figure de 19^e centre.

Cette organisation territoriale permet la déclinaison en proximité de la politique stratégique de l'institut INRAE 2030 et le portage de sa politique de site.

Le président ou la présidente de centre (PC), nommé(e) par le président-directeur général, représente l'institut en région et contribue ainsi à la construction de l'espace scientifique régional. Il est le responsable de la vie collective du centre. Il exerce les responsabilités qui lui sont déléguées dans le domaine de l'appui à la recherche. Le directeur ou la directrice des services d'appui (DSA) de centre reçoit toute délégation nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble des fonctions déconcentrées d'appui à la recherche.

Les centres

① **Antilles-Guyane**

Président : Harry Archimède

② **Bourgogne-Franche-Comté**

Présidente : Nathalie Munier Jolain

③ **Bretagne-Normandie**

Présidente : Hélène Lucas

④ **Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes**

Président : Emmanuel Hugo

⑤ **Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes**

Président : Pascal Boistard

⑥ **Corse**

Président : André Torre

⑦ **Grand Est-Colmar**

Président : Serge Kauffmann

⑧ **Grand Est-Nancy**

Présidente : Meriem Fournier

⑨ **Hauts-de-France**

Président : Julien Fosse

⑩ **Île-de-France-Jouy-en-Josas-Antony**

Présidente : Nathalie Touze

⑪ **Île-de-France-Versailles-Saclay**

Président : Egizio Valceschini

⑫ **Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux**

Président : Olivier Laviaille

⑬ **Nouvelle-Aquitaine-Poitiers**

Président : Abraham Escobar-Gutierrez

⑭ **Occitanie-Montpellier**

Président : Sylvain Labbé

⑮ **Occitanie-Toulouse**

Président : Pierre-Benoit Joly

⑯ **Pays de la Loire**

Présidente : Emmanuelle Chevassus Lozza

⑰ **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

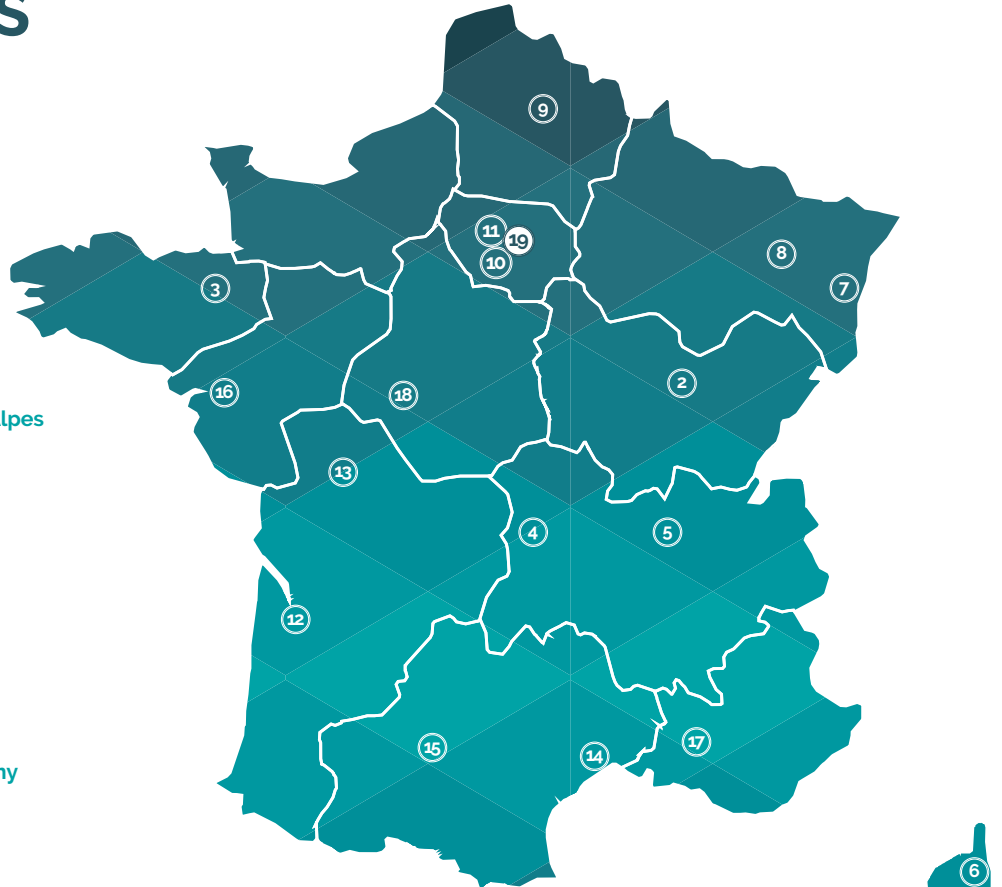
Président : Alain Sommervogel (intérim)

⑱ **Val de Loire**

Président : Marc Guérin

⑲ **Centre-siège Paris-Antony**

Administratrice : Karine Gueritat



Départements d'outre-mer



Métaprogrammes

Les métaprogrammes permettent un mode de pilotage transversal des activités scientifiques. Ils visent à accroître la nécessaire cohérence des recherches pour répondre aux défis nationaux et internationaux, et à favoriser les approches pluridisciplinaires, systémiques et intégratives.

La liste des métaprogrammes :

› Depuis 2011 :

- Méta-omiques & écosystèmes microbiens (MEM)
- Gestion durable de la santé des cultures (SMaCH)
- Adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique (ACCAF)

› Depuis 2012 :

- Déterminants et impact de la diète - interactions et transitions (DID'IT)
- Sélection génomique (SELGEN)
- Gestion intégrée de la santé des animaux (GISA)

› Depuis 2014 :

- Services rendus par les écosystèmes (EcoServ)
- Transitions pour la sécurité alimentaire mondiale (GloFoodS)

› Dix métaprogrammes ont été lancés depuis 2019 :

- Holobiontes et flux microbiens au sein des systèmes agri-alimentaires (HOLOFLUX)
- Changement d'échelle de l'agriculture biologique (METABIO)
- Santé et bien-être des animaux d'élevage (SANBA)
- Gestion durable de la santé des cultures (SumCrop qui prend la suite de SMaCH).
- Bioéconomie pour les territoires urbains (BETTER)
- Biodiversité et services écosystémiques (BIOSEFAIR)
- Systèmes alimentaires et santé humaine (SYALSA)
- Agriculture et forêt face au changement climatique : adaptation et atténuation (CLIMAE)
- Biologie numérique pour explorer et prédire le vivant (DIGIT-BIO)
- XRisques : Représentation, analyse et gestion des risques et incertitudes multiples (pour les systèmes alimentaires, les agroécosystèmes et les populations)

Infrastructures de recherche

Les infrastructures de recherche (IR) constituent aujourd'hui un pilier de la stratégie nationale de recherche, au regard notamment de l'ampleur des ressources qui leur sont dédiées. Les activités de recherche d'INRAE couvrent une grande diversité de thématiques qui font appel à de nombreux domaines technologiques.

En tenant compte de tous les actifs relatifs aux dispositifs collectifs de production et de gestion de données, ces IR représentent environ un tiers du budget d'INRAE et sont ainsi des éléments stratégiques majeurs de la programmation interne de l'institut. En effet INRAE coordonne des IR dans les domaines appartenant à son périmètre spécifique, tels que : l'expérimentation agronomique, le phénotypage des plantes, la métabolique, la forêt, les ressources biologiques ou les biotechnologies. En parallèle, INRAE soutient des IR génériques ou partagées par plusieurs institutions.

En 2022, INRAE comprend environ 70 infrastructures scientifiques collectives (**ISC**), organisées en 13 IR. Les ISC et IR de l'institut coordonnent ou participent à 16 IR nationales et, au niveau européen, à 7 IR ESFRI (Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche), 11 projets d'infrastructures intégrées et 4 projets en lien avec des e-infrastructures européennes (EOSC).

Les instances

La participation des agents d'INRAE à la gestion et au fonctionnement de l'institut s'exerce au sein d'instances de concertation.

Les agents peuvent en effet exprimer leur avis sur les mesures qui les concernent, qu'elles soient individuelles ou collectives, de politique générale ou d'organisation des services, par l'intermédiaire des représentants du personnel qu'ils ont élus et qui siègent dans ces instances.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Comité social d'administration (CSA) est l'instance consultative qui remplacera le Comité technique et le CHSCT. Des élections ont été organisées en décembre 2022 pour élire les représentants du personnel de cette nouvelle instance.

Les **instances de représentation individuelle** telles que les commissions administratives (CAP) pour les fonctionnaires et les commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents contractuels, sont des instances qu'INRAE doit consulter avant de prendre certaines décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires ou à la situation des contractuels.



Travailler
à INRAE

© INRAE - L. Guichardon

Préambule

Que vous soyez fonctionnaire ou contractuel.le, en travaillant à INRAE vous êtes un représentant ou une représentante de l'Etat soumis.e aux droits et obligations fixés par le code général de la fonction publique. A ce titre, vous portez les valeurs fondamentales de la République française et adoptez les valeurs propres au service public de la Recherche.

Ainsi, dans la réalisation de l'ensemble de vos missions, vous vous conformez aux principes éthiques et déontologiques, faites preuve d'impartialité et d'intégrité, de dignité et de probité avec pour ambition de servir au mieux l'intérêt général.

Mais travailler à INRAE c'est également porter et mettre en œuvre l'engagement constant de l'institut en faveur de la diversité, de la défense de la parité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du respect du principe de laïcité, pour donner à chacun et à chacune la possibilité d'exprimer ses compétences, reconnaître et mettre en valeur la richesse que représentent les différences, facteurs de stimulation et de cohésion.

Enfin travailler à INRAE, c'est être soucieux et soucieuse de limiter les impacts sociaux, environnementaux et économiques dans ses pratiques professionnelles et son comportement au quotidien.

La RSE, une priorité collective pour l'institut et chaque agent

Engagé dans la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), INRAE se mobilise pour contribuer aux objectifs de développement durable définis par l'ONU et déclinés dans son plan stratégique INRAE 2030, en maximisant les impacts positifs et minimisant les impacts négatifs de ses activités sur les plans environnemental, social et économique.

La conception et la réalisation de nos activités de recherche et d'appui ont des impacts, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, qui soumettent l'institut, en tant qu'organisme public, au devoir d'exemplarité.

Ce sont donc l'ensemble de nos pratiques professionnelles et de nos comportements au travail qui sont concernés, dans tous les corps de métier et à tous les niveaux hiérarchiques.

Politique ressources humaines

INRAE, dans le cadre de sa stratégie RSE, développe une politique de ressources humaines engagée qui contribue de manière importante à l'épanouissement individuel comme à la réussite collective de l'institut.

La performance de l'institut, dans la réponse aux enjeux de ses secteurs d'activité et dans la production de connaissances et d'innovations du meilleur niveau académique, repose sur l'efficacité de la communauté de travail, de son information, de son organisation, de son pilotage, de sa cohésion, et de la connaissance mutuelle et réciproque entre agents et entre communautés.

Maintien et développement des compétences, conditions et environnement de travail adaptés et motivants, construction d'une identité commune, engagement en matière de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale... autant de composantes et de dimensions RH qu'INRAE met au plus haut niveau de ses priorités.

➤ Gestion des temps

Durée et cycle du travail à INRAE

Le travail est organisé, au sein de chaque unité, selon un cycle hebdomadaire de 5 jours.

Chaque agent à temps plein dispose de la faculté d'opter pour une durée hebdomadaire de travail de **36 h** ou de **38 h 40**.

Les agents qui ont choisi une durée hebdomadaire du travail de 36 h ont la possibilité de travailler sur un cycle de 4,5 jours par semaine ou de 4 jours une semaine et de 5 jours la semaine suivante.

Le travail des agents autorisés à accomplir un service à temps partiel d'une durée inférieure ou égale à 80 % de la durée hebdomadaire peut se dérouler selon un cycle hebdomadaire inférieur à 5 jours.

En cas de choix d'une durée hebdomadaire de travail de 38 h 40, l'agent bénéficie de 15 jours de réduction du temps de travail (RTT) et de 30 jours de congés annuels.

En cas de choix d'une durée hebdomadaire de travail de 36 h, l'agent ne bénéficie pas de jour de réduction du temps de travail (RTT) en sus des 30 jours de congés annuels.

La pause méridienne est de **45 minutes** au minimum.

» Télétravail

Le télétravail est une modalité consistant à exercer votre activité professionnelle en dehors de votre lieu d'exercice habituel. Cette possibilité est ouverte à tous les agents INRAE, titulaires et contractuels, dont les activités (ou une partie des activités) peuvent être réalisées à distance, sous réserve de la compatibilité avec la continuité de service de votre équipe.

Vous pouvez ainsi bénéficier jusqu'à 144 jours de télétravail par an pour un temps plein, fixes ou flottants, permettant de répondre à des contraintes d'ordre privé ou de nature professionnelle.

Afin de permettre à l'institut de rester un lieu de socialisation et de cohésion du collectif, vous devez être présent-e sur votre lieu de travail habituel (ou dans une situation d'absence régulièrement autorisée) au minimum 2 jours par semaine.

Le télétravail repose sur une démarche volontaire de votre part. Il ne peut vous être imposé. De même, vous ne pouvez pas l'imposer à votre structure. Votre directeur ou directrice d'unité peut par ailleurs définir des activités et des jours non télétravaillables.

» Suivi de carrière

De votre prise de fonction à votre départ d'INRAE, en passant par l'évolution et la progression de carrière, vous êtes accompagné-e dans votre parcours professionnel par votre encadrant-e. Votre gestionnaire d'unité vous donne les informations pour orienter vos démarches administratives.

Chaque centre INRAE est par ailleurs doté d'une administration du personnel auprès de laquelle vous pouvez solliciter une expertise RH sur les questions relatives à votre carrière.

» Progression de carrière

Lorsque que vous rejoignez INRAE suite à la réussite à un concours, vous relevez de la catégorie A, B ou C de la fonction publique d'État. Ces catégories comprennent différents corps, subdivisés en grades composés de plusieurs échelons que vous gravissez en fonction de votre ancienneté. Vous avez également la possibilité de passer dans le grade ou le corps supérieur par le biais des campagnes annuelles d'avancement, de sélections professionnelles et de concours.

» Par un changement de grade

Pour les ingénieurs et les techniciens, l'avancement de grade est réalisé, sous condition d'ancienneté, soit au choix dans le cadre de la campagne d'avancement annuel, soit par un examen de sélection professionnelle (pour les IR hors classe, pour les TR de classe supérieure et pour les TR de classe exceptionnelle).

Pour les chercheurs, l'avancement de grade se fait exclusivement au choix, sous réserve de condition d'ancienneté et après avis des instances d'évaluation (CSS ou commissions d'avancement).

› Par un changement de corps

Pour les ingénieurs et les techniciens, il peut s'agir d'un avancement au choix dans le cadre de la campagne d'avancement annuel ou d'un accès par la voie des concours internes ou externes.

Les chargés de recherche peuvent candidater également aux concours pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2^e classe sous réserve d'ancienneté.

› Entretien et évaluation

› L'entretien professionnel des agents titulaires ingénieurs et techniciens et des agents contractuels

L'entretien est un moment privilégié d'échange entre votre responsable hiérarchique direct et vous. Il s'agit dans ce cadre de faire un point approfondi sur votre activité de travail déployée au cours de la période écoulée depuis le dernier entretien. Il est également l'occasion de mettre en place de façon concertée les actions d'amélioration que nécessite votre situation de travail dans le contexte de votre parcours professionnel.

› L'évaluation des ingénieurs

Les Commissions d'évaluation des ingénieurs d'INRAE (CEI) ont pour mission : d'évaluer qualitativement l'activité individuelle des ingénieurs ; d'apporter aux ingénieurs une aide pour l'élaboration et la conduite de leur parcours professionnel ; d'améliorer la gestion des compétences à INRAE en cohérence avec les orientations de l'institut.

L'évaluation est réalisée par des pairs (internes et externes à l'institut). Les attendus de cette évaluation se situent autant au niveau des individus que des collectifs (institut/département/unité). Elle contribue à la reconnaissance individuelle. L'évaluation fournit à l'ingénieur des conseils sur le parcours professionnel.

› L'évaluation des chercheurs

Des commissions scientifiques spécialisées (CSS) évaluent les chercheurs, à un rythme biennal, sur la base d'un dossier. Ces commissions réalisent une évaluation-conseil : elles apprécient le travail des chercheurs, apportent des conseils sur leurs projets et alertent la hiérarchie dans le cas de résultats notoirement insuffisants, de situations difficiles ou potentiellement à risque pour les chercheurs. Elles sont particulièrement attentives à la situation des jeunes chercheurs d'une part, à l'équilibre des différentes activités au cours de la carrière, d'autre part.

› Formation

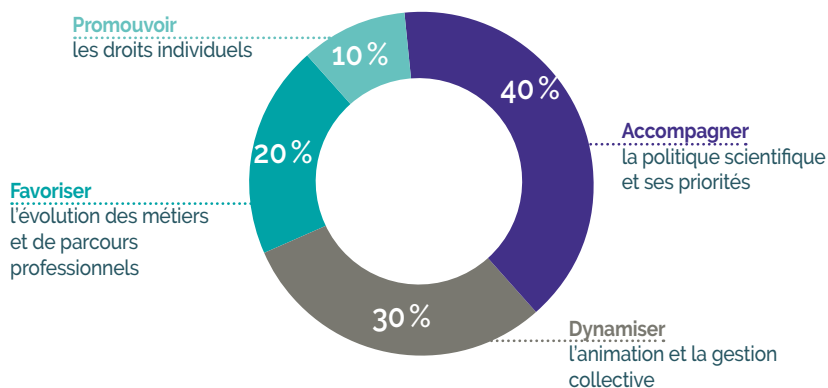
La formation est ouverte à tous les agents d'INRAE. Une offre de formation est proposée pour que chacun puisse acquérir, adapter ou faire évoluer ses compétences, afin d'être acteur de son parcours professionnel.

De votre prise de fonction à l'évolution de votre métier et le développement ou l'acquisition de nouvelles qualifications, des dispositifs de formation accompagnent votre parcours professionnel : validation des acquis de l'expérience (VAE), formation diplômante, préparations aux examens et concours...

Vous disposez également de dispositifs de formation en digital learning (parcours de formation à distance).

Le concept des écoles-chercheurs, et d'autres dispositifs innovants adaptés aux collectifs scientifiques, répondent à des objectifs variés comme l'acquisition de connaissances, l'appropriation de concepts ou l'élaboration d'une culture commune.

Des responsables formation sont présents dans chaque centre INRAE pour répondre à vos questions.



► Conseil en orientation professionnelle

INRAE propose un service de proximité à tous ses agents qui souhaitent réfléchir à leur situation professionnelle, prendre du recul face à un contexte, faire des choix ou définir et mettre en œuvre un projet professionnel.

Il s'agit d'une démarche d'appui personnalisée qui s'effectue dans un cadre de confidentialité, de volontariat et de neutralité. Pour cela, un conseiller ou une conseillère est présent-e sur chaque centre INRAE.

► Mobilité

Qu'elle soit fonctionnelle, thématique ou géographique, la mobilité fait partie intégrante du parcours professionnel. Elle offre l'opportunité de concilier les évolutions et les besoins en compétences de l'institut avec vos aspirations individuelles.

INRAE propose 2 dispositifs principaux de mobilité à ses agents titulaires ou en CDI de droit public :

- La campagne annuelle de mobilité : ce dispositif vise à proposer une offre large de postes susceptibles d'être pourvus. Les fiches de poste comportent un descriptif des missions et activités attendues ainsi que l'affectation géographique.
- La mobilité « Métiers d'avenir » : ce dispositif s'adresse aux agents souhaitant évoluer vers de nouvelles activités et prêts à s'investir dans une démarche d'acquisition de nouvelles compétences. C'est une opportunité pour vous de construire des compétences nouvelles pour un projet professionnel renouvelé, en bénéficiant d'un accompagnement sur mesure.

➤ Prévention

La raison d'être de la prévention à INRAE est de préserver la santé, la sécurité et de préserver l'environnement. Au-delà de l'obligation légale, il s'agit d'une démarche bénéfique car l'amélioration de vos conditions de travail permet de travailler dans un environnement sûr et plus sain ce qui améliore votre qualité de vie au travail.

La prévention à INRAE vise à :

- identifier les réglementations et exigences applicables à l'institut et s'y conformer ;
- évaluer les risques pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- améliorer de manière continue la maîtrise des risques ;
- veiller à réduire leurs impacts en lien avec la stratégie RSE de l'établissement ;
- prendre les mesures nécessaires afin de les prévenir et de réagir en cas de survenue d'un incident/accident ;
- s'assurer que les besoins en prévention soient intégrés dans tous les processus, qu'ils soient scientifiques ou d'appui à la recherche, y compris lors de l'accueil de nouveaux arrivants.

INRAE est doté de réseaux métiers de conseillers et conseillères de prévention et un médecin du travail présents dans chaque centre.

Contractuels

Les agents contractuels constituent une part significative des personnels d'INRAE et contribuent pleinement à son activité, son dynamisme et son attractivité.

Caractérisés par la diversité de leurs métiers, de leurs compétences ou de leurs durées d'emploi au sein de l'établissement, ils forment avec les personnels titulaires une seule et unique communauté de travail au service des enjeux scientifiques de l'institut.

INRAE développe et met en place une charte interne des contractuels visant à ce que chaque agent soit en mesure de situer et valoriser son passage à INRAE dans le cadre de son propre parcours professionnel.

Management

Le contexte de la recherche en forte évolution accroît les exigences en termes de réactivité et de résultats. Un engagement institutionnel majeur est de proposer aux personnes en responsabilité d'encadrement des formations et des accompagnements sur mesure afin :

- de les appuyer au moment de leur prise de responsabilité et dans la réalisation de leurs missions ;
- de répondre aux problématiques d'évolutions collectives qu'ils rencontrent en favorisant le management participatif et le développement d'organisations apprenantes
- de développer la coopération, la complémentarité au sein des collectifs de travail vers « l'intelligence collective ».



Vie sociale et collective

© Adobe Stock

La politique sociale fait partie intégrante de la politique de ressources humaines d'INRAE. Elle répond au choix de l'institut d'optimiser son action en accompagnant ses personnels dans l'accomplissement de leurs missions et en leur apportant différents appuis destinés à alléger les contraintes de leur vie quotidienne. Plus largement, elle vise à consolider le lien social entre les agents et à développer l'attractivité des métiers de l'établissement.

Les prestations d'action sociale

Attaché à la notion de solidarité collective, de lien social et de qualité de vie au travail, INRAE propose des **prestations sociales** permettant de répondre aux divers besoins des agents, que ce soit en matière d'aide au logement, à la garde d'enfants, pour l'aménagement de poste des agents en situation de handicap ou pour faciliter l'accès aux loisirs et à la culture : supplément familial de traitement ; protection sociale complémentaire ; participation aux frais de séjour en centres de vacances ; chèques vacances, CESU garde d'enfants...

› Service social

L'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des agents constitue l'un des objectifs de la politique sociale d'INRAE. Si vous rencontrez des difficultés d'ordre professionnel ou personnel, **vous pouvez prendre rendez-vous** auprès d'un assistant ou d'une assistante de service social sur chaque centre. Ces échanges sont confidentiels.

Politique handicap

Engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste, INRAE participe activement à l'inclusion des personnes en situation de handicap et développe une politique globale en la matière, afin d'accompagner les agents tout au long de leur carrière (recrutement, insertion et maintien dans l'emploi).

Prestations proposées : financement des aménagements de poste, mise en accessibilité des locaux ; CESU compensation handicap, majoration de la bonification des chèques vacances...

ADAS INRAE

L'Adas INRAE, Association pour le développement des activités sociales, régie par la loi de 1901, a pour objectif de promouvoir et d'organiser divers projets à caractère social, sportif et culturel auprès des personnels actifs et retraités d'INRAE. L'Adas est représentée au sein de sections locales dans l'ensemble des centres sur tout le territoire. **Pour bénéficier des services de l'Adas**, il suffit d'y adhérer.

Organisations syndicales

Dans la fonction publique, l'action syndicale s'inscrit notamment dans des domaines tels que l'information des agents, la concertation et la négociation mais aussi la revendication et la contestation (exercice du droit de grève ou de l'action en justice).

› **CFDT - INRAE** / Route de Saint-Cyr / RD 10 / 78210 Saint-Cyr-L'École / Tél: 01 30 83 35 41/01 39 53 76 55 / cfdtinra@inrae.fr

› **CFTC - INRAE** / Route de Saint-Cyr / RD 10 / 78210 Saint-Cyr-L'École / Tél: 01 30 83 35 43/01 39 53 37 60 / cftcinra@inrae.fr

› **CGT - INRAE** / Route de Saint-Cyr / RD 10 / 78210 Saint-Cyr-L'École / Tél: 01 39 53 56 56 / cgt@inrae.fr

› **SUD - Recherche EPST - INRAE** / contactinrae@sud-recherche.org

› **Syndicat Force Ouvrière INRAE FO ESR FNEC FP-FO** / 6-8 rue Gaston Lauriau / 93513 Montreuil cedex / Tél: 05 57 89 08 36 / fo-esr@inrae.fr



INRAE, employeur engagé

© Adobe Stock

Des engagements à travers des valeurs communes

Au service de l'intérêt général, INRAE s'engage à respecter, dans la conduite de ses travaux de recherche et dans son management, les principes et les valeurs éthiques et déontologiques de responsabilité, impartialité, intégrité, dignité, probité et laïcité.

Déontologie, intégrité et éthique

INRAE produit, diffuse et mobilise des connaissances au service de l'innovation et de la décision publique pour répondre aux enjeux de société. Toutes ces activités exigent, à chaque instant, de respecter des règles claires, déployer une démarche scientifique rigoureuse et de s'interroger sur les enjeux éthiques des projets menés. L'institut, s'est doté de référents sur ces trois dimensions, dont la mission, consiste à participer à la sensibilisation de l'ensemble des agents, à répondre à leurs questions et à instruire les situations qui leur sont signalées.

Le comité Éthique en Commun (INRAE/CIRAD/IFREMER/IRD)

Le comité d'éthique est commun à INRAE, au CIRAD, à l'IFREMER et à l'IRD. Il réfléchit et conseille ces organismes, au-delà de leurs objectifs économiques et sociétaux, sur la dimension éthique de leurs projets et de leurs pratiques. Cela vaut pour les milieux terrestres ou aquatiques, les règnes végétal et animal, et même le monde des microorganismes, ceux des sols, des eaux et les partenaires symbiotiques des plantes et des animaux.

Après saisine des organismes, ce comité rend des avis sur des questions posées par des procédés, techniques ou technologies scientifiques, au nom des principes et valeurs qui doivent guider la science à chaque instant.

Qualité : une politique pour tous, un repère pour chacun(e)

INRAE traite de questions de recherches complexes, souvent menées en partenariat, pour lesquelles la société est en attente de réponses, et qui nécessitent, à chaque instant, de mettre en œuvre une démarche scientifique rigoureuse en s'interrogeant sur les enjeux éthiques qui en découlent. Pour ce faire, l'institut s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles en proposant la qualité comme facilitateur de l'organisation et de la réalisation des activités à travers le management qualité.



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

INRAE poursuit son engagement dans la promotion de la diversité, la défense de l'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations. C'est une composante importante de notre capacité d'accueil et d'intégration dans un environnement en évolution rapide, international et digital. Les actions dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'institut sont également développées.

► La double labellisation Égalité Diversité de l'AFNOR

Parité femmes-hommes, lutte contre les discriminations : INRAE s'est engagé dans la double labellisation Égalité professionnelle-Diversité. Importante pour tous, aussi bien à titre individuel que collectif, cette démarche poursuit des objectifs de partage de valeurs, d'accueil, d'intégration, d'attractivité et d'efficacité au sein de notre communauté de travail. INRAE est aujourd'hui le 1^{er} établissement public de recherche reconnu par la double labellisation Égalité-Diversité !

► Le label HR Excellence in Research : une reconnaissance de la politique RH d'INRAE au niveau européen

INRAE est le premier organisme français de recherche à avoir obtenu ce label en 2010. Cette reconnaissance traduit l'engagement de l'institut dans un processus d'amélioration continue de sa politique de ressources humaines. INRAE illustre son engagement et met en avant les atouts d'un organisme labellisé : des droits professionnels reconnus, des procédures de recrutement transparentes, des dispositifs favorisant la formation et la mobilité, des actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle-vie privée, un environnement de recherche ouvert et innovant.

Une stratégie RSE pionnière, au cœur de l'institut

INRAE est pilote parmi les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans la mise en œuvre de sa stratégie de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Cette stratégie RSE est placée sous le pilotage direct de la présidence et du collège de direction. Elle est portée par la direction de la Responsabilité sociétale et environnementale (DRSE) en charge du pilotage transversal du **plan d'action**, en collaboration avec toutes les composantes de l'institut. Les réseaux métiers (RH, achats, communication, patrimoine...) travaillent ensemble à l'application du plan d'action RSE, chaque acteur étant pilote des actions de son domaine de compétence.

La stratégie RSE bénéficie d'un comité d'orientation et de suivi (COS RSE) et d'un comité de pilotage (COPIR RSE) qui réunissent les parties prenantes internes et externes ad hoc.

En adéquation avec les réalités locales, les responsables RSE présents dans tous les centres, garantissent la mise en œuvre du plan d'action RSE, avec le soutien des présidentes et présidents de centre, des directeurs et directrices des services d'appui et la participation des unités, en particulier des services d'appui. Les relais développement durable des unités, quant à eux, favorisent l'intégration de la RSE dans les projets d'unité et la mise en place de projets à cette échelle. La prise en compte de l'ensemble des activités collectives : plan mobilité durable, politique énergétique des bâtiments, marchés et achats, restauration...

Le plan d'action comprend également :

- un investissement dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité des 150 implantations INRAE ;
- la promotion de la responsabilité sociale, avec le déploiement d'actions en faveur de la qualité de vie au travail (QVT), du développement des compétences individuelles, de l'égalité, la diversité et l'inclusion dans les collectifs ;
- un dialogue permanent avec les acteurs des politiques de site, notamment partenaires tutelles des UMR et collectivités territoriales, pour construire des projets partagés. Le plan d'action est adapté aux spécificités de leurs territoires au travers, notamment, des Stratégies de site et schémas de centre (S3C).

La démarche d'évaluation de l'impact environnemental de l'institut s'appuie sur l'estimation de son empreinte globale par l'édition régulière de son bilan d'émission de gaz à effet de serre, l'élaboration en cours d'une trajectoire de neutralité carbone ambitieuse et réaliste, la diminution des pollutions ou encore la préservation et la restauration de la biodiversité.



**Connaître et faire
connaître la recherche**

D Diffuser les connaissances, éclairer le débat vers un public large, partenaires (scientifiques, élus, collectivités locales, entreprises, associations...) ou grand public, fait partie des missions dévolues à INRAE. Il convient également, dans une approche complémentaire, de se faire connaître auprès de partenaires potentiels pour nos travaux, notre expertise, nos valeurs et nos méthodes.

Communication

L'institut élabore des opérations de communication et des supports d'information afin de faire connaître nos recherches : événements grand public, actions de médiation, de vulgarisation scientifique et de pédagogie, éclairage des controverses, relations presse, sites web, contenus multimédias...

Vous êtes sollicités directement par un journaliste pour une interview ou un tournage, que faire ?

Avant d'accepter ou non cette demande, vous devez toujours prévenir le chargé de communication de votre centre, ou le service de presse national, qui accordera l'autorisation de tournage et vous conseillera du début à la fin de l'interview.

Plus d'informations à retrouver dans l'infographie :

«[Que faire quand on est sollicité par un média](#)»

Une expression publique, quels sont les réflexes à avoir ?

[La charte d'expression publique](#) est le document de référence qui, complétée par 6 fiches pratiques, donne des repères pour favoriser toute expression publique.

Qui contacter à INRAE ?

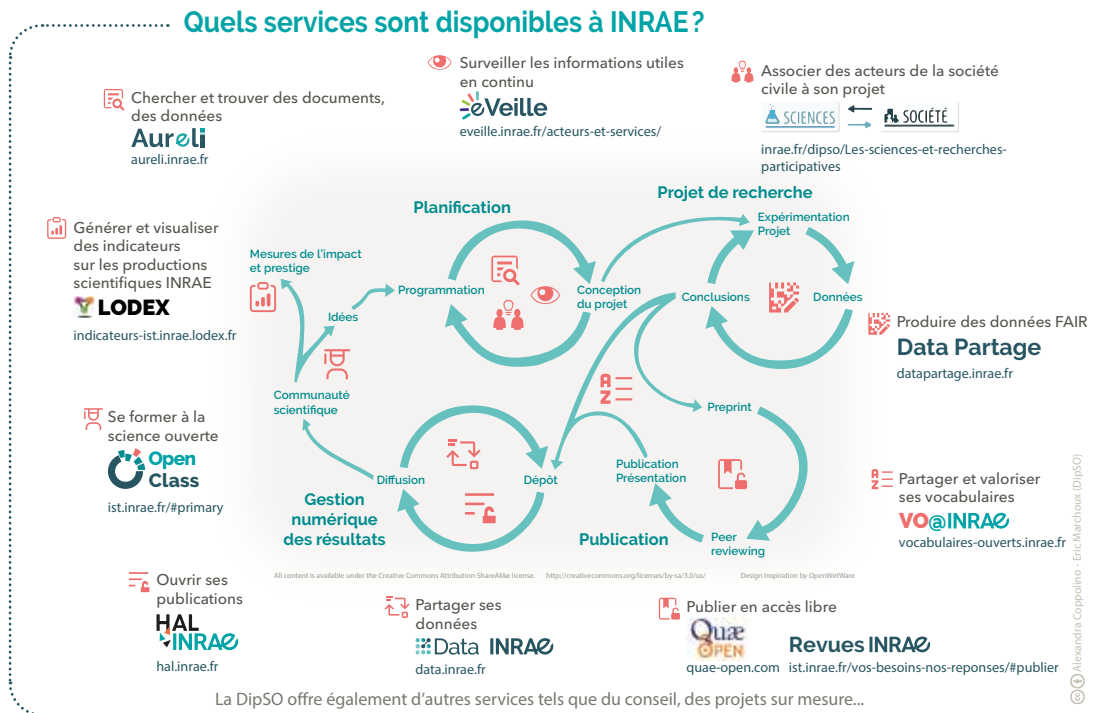
En tant que collaborateur INRAE, vous pouvez solliciter pour des actions de communication (participation à un événement, sollicitation médias...) les réseaux communication, dans votre unité (référént ou correspondant), dans votre centre (équipes communication du centre), ou dans votre département (chargé de communication). Vous pouvez également solliciter les membres de ce réseau pour promouvoir et valoriser vos projets, vos résultats de recherches et connaître les bonnes pratiques à respecter en la matière (relations presse, règles de communication graphique...).

Science ouverte

La science ouverte, ou open science, est un mouvement qui vise à partager les connaissances et productions scientifiques, non seulement avec l'ensemble de la communauté scientifique, mais aussi avec tous les acteurs de la société. Elle inclut la possibilité d'ouvrir le processus de recherche à des non-scientifiques.

Avec la transformation numérique, rendre accessibles, réutilisables et appropriables les productions numériques scientifiques par des tiers est devenu un enjeu majeur pour la recherche et INRAE, afin de développer de nouveaux champs de connaissances, « sécuriser » les modalités de l'ouverture et renforcer le lien avec les utilisateurs et partenaires de nos recherches...

L'institut organise ainsi la gouvernance des données, développe une capacité d'appui et d'aide à la décision du management scientifique et accompagne l'évolution des compétences et des pratiques en science ouverte.



L'innovation et l'expertise au cœur de nos relations avec la société

INRAE est engagé sur des défis sociétaux majeurs de plus en plus complexes impliquant une grande diversité d'acteurs. Ces relations constituent un important moteur d'innovation et d'impact de toute nature. L'institut mobilise ainsi les connaissances, le savoir-faire et l'expertise de ses scientifiques pour accélérer la conception et la mise en œuvre de politiques publiques et de solutions avec et pour les acteurs économiques et sociétaux.

► Partenariats et innovations

La politique de partenariat tournée vers l'innovation au sein de l'institut est très dynamique, grâce aux 5 Carnot portés par INRAE, la mise en place d'un nouveau modèle de partenariat, le laboratoire partenarial associé (LPA), et complétés par une structuration de l'offre de partenariat en 14 domaines d'innovations.

INRAE soutient les start-up extérieures qui souhaitent utiliser les compétences de ses laboratoires, en cofinçant le coût de la recherche de celles qui collaborent avec des laboratoires, en leur concédant des conditions favorables d'exploitation des résultats compatibles avec leur développement et en leur donnant accès à des équipements et des installations nécessaires au démarrage de leurs activités.

À noter enfin qu'un accompagnement global en interne est mis à disposition des agents : formations et conseils, coaching à la création d'entreprise, aide à la préparation de pitch de présentation, mises en relation avec les investisseurs...

► Appui et expertise aux politiques publiques

En collaboration étroite via des accords-cadres avec les ministères, les agences de l'État et les collectivités territoriales, l'institut et ses agents construisent l'offre d'expertise et d'appui aux politiques publiques (EAPP) aux niveaux territorial, national et international : expertises collectives, prospectives, études, ou encore outils et indicateurs d'évaluation des politiques publiques.

Cette volonté forte de développer l'expertise se manifeste par exemple au travers de l'intégration de ces activités dans les principes de l'évaluation individuelle des chercheurs et des ingénieurs INRAE, ou encore de l'organisation d'école-chercheurs appui aux politiques publiques (APP) permettant de renforcer cette culture de l'APP en interne et d'enrichir les projets en cours.

Si vous avez une idée, un projet ou une question, n'hésitez pas à contacter :

creation-entreprises@inrae.fr

Pour en savoir plus

- [Les enseignements de 20 ans d'expertises, prospectives et études](#)
- [Le guide de l'expertise scientifique collective au service de la relation science-société](#)

Présentation générique d'INRAE (« boiler plate ») à utiliser dans vos documents

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation créé le 1^{er} janvier 2020. Institut de recherche finalisée issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 273 unités de recherche, service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut a un rôle majeur pour construire des solutions et accompagner la nécessaire accélération des transitions agricoles, alimentaires et environnementales.

Created on January 1, 2020, the French National Research Institute for Agriculture, Food, and Environment (INRAE) is a major player in research and innovation. INRAE carries out targeted research and resulted from the merger of INRA and IRSTEA. It is a community of 12,000 people with 273 research, experimental research, and support units located in 18 regional centres throughout France. Internationally, INRAE is among the top research organisations in the agricultural and food sciences, plant and animal sciences, as well as in ecology and environmental science. It is the world's leading research organisation specialized in agriculture, food and the environment. INRAE's goal is to be a key player in the transitions necessary to address major global challenges. Faced with a growing world population, climate change, resource scarcity, and declining biodiversity, the Institute has a major role to play in building solutions and supporting the necessary acceleration of agricultural, food and environmental transitions.

Le site web INRAE présente l'identité, les thématiques de recherche et l'actualité scientifique de notre organisme auprès du grand public et de nos partenaires :
<https://www.inrae.fr>

Le site web INRAE Jobs est dédié à l'affichage de nos offres d'emploi et de nos atouts employeur : <https://jobs.inrae.fr/>

Pour la réalisation de vos documents et supports aux couleurs d'INRAE, la charte graphique est à votre disposition : <https://intranet.inrae.fr/charte-identitaire>

Glossaire INRAE, liens utiles

Site web INRAE: www.inrae.fr

Portail intranet national: intranet.inrae.fr/national

› **Sigles INRAE**

› Intranet - **Stratégies de site et schémas de centre (S3C)**

› Document relatif aux **identifiants thématiques**

› Tout connaître de la **politique européenne d'INRAE**

› Tout connaître de la **politique internationale d'INRAE**

› **Charte managériale**

› **Le règlement intérieur national**

› Le **panorama des organigrammes** de la Direction générale, des Centres, des Départements et Directions scientifiques et d'appui à la recherche

› Liste des **intranets de centres**

› Liste des **intranets de départements**

› Intranet - **Métaprogrammes**

International:

› **Fiche LIA**

› **Fiche 2RI**

› **Fiche JLC**

L'offre de service science ouverte à INRAE:

www6.inrae.fr/dipso/

Autres liens utiles

› **Partenariat**

› **Kit de communication**

› Intranet **Qualité**

› **INRAE dans les médias** : chaque mois une sélection des citations INRAE dans les médias

› **Médiathèque**

› **L'essentiel du numérique à INRAE**: VPN, visioconférences, création sites web

› Portail **Ariane** d'assistance informatique

Intranet RH:

› Rubrique **Télétravail**

› **Rubrique Entretien**

› Document **Charte interne des personnels contractuels**

› **Espace Contractuels**

› **Rubrique Carrière**

› **Rubrique Concours**

› **Rubrique Mobilité**

› **Offre de formation**

› **Progression de carrière**

› **Rubrique management**

› Intranet prévention: **outils, guides et règles applicables à INRAE**

› Accès aux notes de service **en ligne**

› **Politique déontologie**

› **Tout savoir sur le principe de laïcité**

› Tout savoir sur la **politique diversité, parité, lutte contre les discriminations**

› Site **HR Excellence in research**

› Document - **Guide de la politique sociale**

› Tout savoir sur la **politique Handicap**

Site web de l'ADAS INRAE

Annuaire INRAE



Centre-siège Paris-Antony
147 rue de l'Université
75338 Paris cedex 07
Tél.: +33(0)1 42 75 90 00

Rejoignez-nous sur:



inrae.fr

**Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE